



Conférences des évêques
catholiques du Canada

Commission épiscopale pour la doctrine

Ensevelir les morts, bien vivre le deuil

**Guide pour les catholiques sur la
disposition du corps et le processus de deuil**



Couverture : Mosaïque de la mise au tombeau de Jésus à l'église du Saint-Sépulcre, Jérusalem.
Photo : AntanO, modifiée, Licence CC-BY-SA 4.0 International.

Ensevelir les morts, bien vivre le deuil : Guide pour les catholiques sur la disposition du corps et le processus de deuil, par la Commission épiscopale pour la doctrine (CECC) © Concacan Inc., 2022.
Certains droits réservés.

Code : 185-182

ISBN : 978-0-88997-936-9

Dépôt légal : Bibliothèque et Archives Canada, Ottawa

Licence Creative Commons :



[Attribution - Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification 4.0 International](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/)
(CC BY-NC-ND 4.0)

Pour tout autre usage, veuillez envoyer une demande à permissions@cecc.ca.

Table des matières

Introduction.....	1
Partie I : La disposition du corps. La dimension de la foi.....	3
Le corps : destiné à la résurrection	4
Le corps humain, digne de respect.....	6
Le corps et la prière pour les morts.....	9
Partie II : La disposition du corps et le deuil.....	11
La structure des rites funéraires catholiques	13
Le deuil : un processus continu	15
Reconnaître la réalité de la mort.....	17
Commémoration et souvenir	18
Partie III : La disposition du corps. Suggestions pastorales.	21
Suggestions pour les pasteurs et les professionnels des services funéraires.....	22
Suggestions pour les cimetières catholiques.....	26
Suggestions pour les paroisses	27
Suggestions pour les fidèles catholiques.....	28
Conclusion	29
Annexe : Les problèmes que posent certaines façons de disposer des corps.	31
L'hydrolyse alcaline.....	32
La dispersion des cendres	33
Le compostage humain.....	33

Introduction



Photo : iStock.com/vovik_mar

1. Pleurer la perte d'un être cher constitue un aspect douloureux mais fondamental de l'expérience humaine. Celle-ci n'a pas été épargnée à Notre Seigneur¹ et Marie, sa Mère et notre Mère, a eu le cœur transpercé de douleur à la mort de son fils². À travers l'histoire, les civilisations successives ont développé divers rituels associés à la mort afin d'accompagner les personnes dans l'incontournable processus du deuil. C'est particulièrement vrai de l'Église catholique qui depuis très longtemps aide ses fidèles à traverser la période douloureuse qui entoure la mort d'un être cher. Les rites funéraires de l'Église soulignent le fait que nos corps, comme celui du Christ, sont destinés à la résurrection. En nous incitant à porter notre regard vers le corps de la personne décédée, à évoquer son parcours de vie et à l'ensevelir avec un respect qui manifeste notre foi en la résurrection, l'Église nous aide à bien vivre le deuil, à accepter et à affronter la nouvelle réalité à laquelle nous devons faire face.

1 Jean 11, 35. Jésus pleure en apprenant la mort de son ami Lazare.

2 Cette grande douleur est symbolisée par l'image du Cœur douloureux de Marie, qui s'inspire des paroles de Siméon à Marie : « et toi, ton âme sera traversée d'un glaive » (Luc 2, 35).

2. Au Canada, nous avons le choix aujourd’hui entre différentes façons de disposer des corps, dont l’inhumation, la crémation, l’hydrolyse alcaline ou le compostage (voir l’annexe pour plus d’informations sur l’hydrolyse alcaline et le compostage). Éventuellement, d’autres méthodes seront probablement développées dans l’avenir. La présente ressource veut aider les catholiques à mieux comprendre ces différentes options, et notamment les rapports de chacune avec le processus naturel du deuil. Nous commencerons par examiner la disposition du corps sous l’angle de la foi catholique. Nous aborderons ensuite la question du deuil lui-même en faisant appel à la psychologie. Et nous conclurons par une série de suggestions à l’intention des personnes engagées en pastorale et des catholiques qui travaillent dans les services funéraires et les cimetières.

Partie I

La disposition du corps.
La dimension de la foi

Le corps : destiné à la résurrection

3. Il est généralement accepté de considérer que notre manière de vivre et nos actions particulières, en tant que chrétiennes et chrétiens, devraient être le reflet de notre foi. Nous croyons que notre corps terrestre sera un jour ressuscité par Dieu et élevé à une forme nouvelle d'existence où nous vivrons avec Dieu, corps et âme, pour les siècles des siècles³. Parce que notre corps est destiné à la gloire éternelle, nous l'honorons et nous le respectons pendant notre vie terrestre.

Photo : The Picture Art Collection / Alamy Stock Photo



La résurrection de Lazare, anonyme, VI^e siècle. Mosaïque de la basilique Sant'Apollinare Nuovo, Ravenne, Italie.

4. Or l'honneur et le respect dus à chaque corps humain n'ont pas lieu de cesser avec la mort; au contraire, la façon dont nous traitons le corps des personnes décédées continue d'exprimer le respect dû à ce qui a été le temple de l'Esprit Saint. Il sera de nouveau, lors de la résurrection au Dernier Jour, le corps glorifié de la personne que nous avons aimée, demeure de la présence de Dieu. C'est pourquoi l'Église préconise la pratique traditionnelle de l'inhumation, qu'elle préfère aux autres façons de disposer des corps⁴. Lors de l'inhumation, le corps est déposé en terre.

3 cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, 989 : « Nous croyons fermement, et ainsi nous espérons, que de même que le Christ est vraiment ressuscité des morts, et qu'il vit pour toujours, de même après leur mort les justes vivront pour toujours avec le Christ ressuscité et qu'il les ressuscitera au dernier jour »; *Catéchisme de l'Église catholique*, 990 : « Le terme *chair* (selon le texte du Symbole des Apôtres) désigne l'homme dans sa condition de faiblesse et de mortalité. *La résurrection de la chair* signifie qu'il n'y aura pas seulement, après la mort, la vie de l'âme immortelle, mais que même nos *corps mortels* reprendront vie ». *Catéchisme de l'Église catholique*, 999 : « Le Christ est ressuscité avec son propre corps : *regardez mes mains et mes pieds : c'est bien moi*; mais Il n'est pas revenu à une vie terrestre. De même, en Lui, tous ressusciteront avec leur propre corps, qu'ils ont maintenant, mais ce corps sera *transfiguré en corps de gloire, en corps spirituel* ».

4 cf. *Code de droit canonique*, can. 1176 §3 : « L'Église recommande vivement que soit conservée la pieuse coutume d'ensevelir les corps des défunts; cependant elle n'interdit pas l'incinération, à moins que celle-ci n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne. »

C'est ce qui amène l'apôtre Paul à comparer le corps appelé à ressusciter à la graine semée en terre et qui meurt pour revenir à la vie (1 Co 15, 35–49). Notre corps terrestre suit ainsi la route tracée par le Christ lui-même dans sa mort, son ensevelissement et sa résurrection, route qui avait été annoncée par le Seigneur Jésus quand il ressuscita Lazare et d'autres personnes⁵. Dans la mise en terre, le corps est soumis au processus naturel de la décomposition, mais il n'est pas détruit directement et délibérément, on ne lui fait pas violence pour le transformer.



Photo : iStock.com/_lure

5. Avec la crémation, le corps est réduit en cendres par des procédés artificiels. Lorsqu'on y a recours pour des raisons légitimes d'ordre pratique ou économique, la crémation est considérée comme acceptable par l'Église. En effet, il n'y a aucun procédé qui puisse réduire le corps à un état à partir duquel Dieu ne peut le ressusciter⁶. Néanmoins, au moment de disposer du corps de la personne décédée, les catholiques sont invités à porter attention à la perception et à la signification de la méthode employée.

5 La résurrection de Lazare est relatée en Jean 11, 1-44; Jésus a aussi ressuscité le fils de la veuve de Naïm (Luc 7, 11-17) et la fille de Jaïre (Luc 8, 48-56).

6 cf. saint Augustin, *Enchiridion de Fide, Spe, et Charitate (Traité de la foi, de l'espérance et de la charité)*, no 23.88. « Et la forme matérielle terrestre d'où est créée la chair mortelle ne périt pas aux yeux de Dieu, mais quels que soient les autres corps, ou la cendre, ou la poussière en lesquels elle serait transformée, quels que soient les animaux ou même les hommes qui l'auraient ingérée comme nourriture pour en faire de la chair, elle reviendra en un instant à l'âme humaine qui lui a d'abord donné vie pour devenir humaine, grandir et vivre. »

L'incinération elle-même serait inacceptable si elle avait pour but de faire disparaître le corps ou de défier l'enseignement de l'Église sur la résurrection du corps. Par ailleurs, une méthode qui viserait à transformer le corps en une sorte de « produit » à offrir aux regards ou à partager comme souvenir, en respecte mal la dignité intrinsèque. C'est la raison pour laquelle il est recommandé que les restes incinérés ne soient pas conservés « dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets⁷ », mais dans des lieux appropriés au recueillement en présence des restes de la personne dont on garde le souvenir en soi-même.

Le corps humain, digne de respect

Le temple de l'Esprit Saint

Photo : iStock.com/PaoloGaetano



Assomption de la Vierge Marie, mosaïque de Francesco Zucchi, basilique Santa Maria in Aracoeli, Rome, Italie.

6. Dans sa première lettre aux Corinthiens, saint Paul nous dit : « Ne le savez-vous pas ? Votre corps est un sanctuaire de l'Esprit Saint, lui qui est en vous et que vous avez reçu de Dieu; vous ne vous appartenez plus à vous-mêmes » (1 Co 6, 19). Une église est consacrée pour recevoir la présence de Dieu. Advenant qu'on ferme ou qu'on vende une église, on jugerait sacrilège d'employer l'ancien « temple » à un usage irrespectueux⁸. Or notre corps devient au baptême la demeure de l'Esprit Saint. Du fait de cette dignité incomparable, on continue de le respecter après la mort. On trouve l'exemple parfait de cette dignité dans la Bienheureuse Vierge Marie qui, à la fin de sa vie terrestre, « a été élevée, corps et âme, à la gloire du ciel⁹ ». Temple du Saint-Esprit par excellence, le corps de Marie, comme celui de son fils, partage déjà la gloire de la résurrection, qui est la destinée de tous les disciples du Christ.

7 *Ad Resurgendum cum Christo*, 7.

8 *Code de droit canonique*, 1222 §1 : « Si une église ne peut en aucune manière servir au culte divin et qu'il n'est pas possible de la réparer, elle peut être réduite par l'Évêque diocésain à un usage profane (c'est-à-dire non religieux) qui ne soit pas inconvenant. »

9 Pie XII, *Munificentissimus Deus* (1950), 44.

Le corps : lieu des bonnes œuvres

Photo : iStock.com/eclipse_images



7. C'est dans le corps que nous vivons notre vie terrestre et que nous rendons gloire à Dieu. Les mains avec lesquelles nous prenons soin des autres, la langue et les lèvres avec lesquelles nous prions et chantons les louanges de Dieu, chacun des membres de notre corps a son rôle à jouer dans notre vie et, en fin de compte, dans la réalisation de notre salut. Voilà pourquoi saint Paul nous exhorte toutes et tous à « rendre gloire à Dieu dans [n]otre corps » (1 Co 6, 20).

Ensevelir les morts : œuvre de miséricorde corporelle



Photo : Antonio, modifiée,
Licence CC-BY-SA 4.0 International.

Mosaïque de la mise au tombeau de Jésus à l'église du Saint-Sépulcre, Jérusalem.

8. Il peut sembler étrange de ranger la sépulture des défunts au nombre des œuvres de miséricorde corporelle¹⁰. Après tout, comment faire œuvre de miséricorde envers quelqu'un qui n'est plus en vie ? C'est que le corps, après la mort, conserve encore un lien mystérieux avec la personne qui a vécu, même si l'âme s'en est séparée. Offrir une sépulture en témoignant du respect aux corps des personnes décédées constitue une œuvre de miséricorde.

¹⁰ cf. *Catéchisme de l'Église catholique*, 2447.

De même que nous reconnaissons le visage du Christ dans les pauvres et les plus petits, en posant le geste d'ensevelir les morts, nous suivons l'exemple de Joseph d'Arimathie qui a pourvu à la sépulture de Jésus¹¹, et celui des saintes femmes qui ont préparé le corps du Seigneur pour sa mise au tombeau¹². Quand l'on opte pour la crémation, nous entourons de la même manière « les restes incinérés de la personne décédée (qui) doivent être traités avec autant de respect que le corps de la personne décédée¹³ ».

9. La pratique qui consiste à témoigner du respect pour le corps des défunts, en veillant à les ensevelir dignement, traverse aussi l'Ancien Testament qui décrit le soin mis à offrir une sépulture à des personnalités comme Sara¹⁴, Jacob¹⁵, Joseph¹⁶ et Moïse¹⁷. L'Écriture nous relate aussi que Dieu a récompensé David pour avoir enseveli les ossements de Saül, de son fils Jonathan et d'autres miliciens qui l'avaient combattu¹⁸. Nous lisons encore ce qu'a fait le juste Tobie, prenant soin d'ensevelir les corps de personnes qu'on avait tuées et abandonnées¹⁹.

Le don d'organes

10. Dans certains cas, il est admis qu'une partie du corps du défunt ne sera pas inhumée avec lui, mais servira à donner la vie à une autre personne. Lorsqu'un don d'organes est accompli de manière altruiste et sous une forme éthiquement acceptable, il devient un profond exemple de don de soi pour qu'autrui puisse prolonger sa vie ou en améliorer la qualité. Ce geste généreux qui franchit la frontière de la mort représente une admirable expression de la dignité du corps humain²⁰.

11 Matthieu 27, 57-60; Marc 15, 2-46; Luc 23, 50-53; Jean 19, 38-42.

12 Marc 16, 1; Luc 23, 56.

13 *Order of Christian Funerals: Supplement for Celebrations with Cremated Remains*, Ottawa, CECC, 2018, n° 627. Voir aussi *Bulletin national de liturgie*, septembre-octobre 1985, p. 158 et *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, l'AECQ, Wilson et Lafleur (3^e édition), 2018, p. 140.

14 Genèse 23, 1-20. Abraham achète un champ spécifiquement pour y ensevelir Sara son épouse.

15 Exode 50, 1-14. Joseph fait embaumer son père Jacob selon la coutume égyptienne et le fait enterrer dans un tombeau que Jacob lui-même avait aménagé dans le champ, au pays de Canaan, qu'Abraham avait acquis pour y enterrer Sara (la mère de Jacob).

16 Genèse 50, 24-26. Avant de mourir, Joseph demande que, le moment venu, on transporte ses restes dans la Terre promise pour les y enterrer.

17 Deutéronome 34, 5-6. Moïse meurt dans le pays de Moab et y est enterré.

18 2 Samuel 21, 12-14.

19 Tobie 1, 16-18; 2, 3-4.

20 Cf. Jean-Paul II, *Evangelium Vitae*, 86.

Le corps et la prière pour les morts

11. La première fin spirituelle des funérailles chrétiennes est de rendre un culte à Dieu en priant pour les défunts et en les confiant à la miséricorde de Dieu²¹. Il est tout à fait convenable et parfaitement naturel de prier en présence du corps de la personne décédée. C'est pourquoi l'Église, dans la liturgie des funérailles, fait souvent référence à la présence du corps. Par exemple, dans les prières au cimetière, le ministre bénit le corps avec l'eau en disant : « Nous espérons et nous croyons que tous, nous ressusciterons ! En signe de cette foi, je bénis ce corps²². » De même, au moment de la sépulture, le prêtre bénit la tombe et dit : « Au moment où nous ensevelissons le corps de notre frère (sœur), délivre-le (la) de tout lien charnel afin qu'il (elle) puisse connaître la joie en toi avec tes saintes et tes saints pour toujours²³. »

Même si les restes à ensevelir ont déjà été incinérés, les prières au cimetière soulignent la présence des restes de la personne :

Parce que Dieu a choisi de rappeler à lui notre frère (sœur) N., nous confions ses restes à la terre [ou : à ce lieu de repos], car nous sommes poussière et nous redeviendrons poussière. Mais le Seigneur Jésus nous relèvera de la poussière et il recréera notre corps pour que nous partagions sa gloire, car il est ressuscité, lui, le premier-né d'entre les morts²⁴.

12. La Tradition vivante de l'Église atteste l'importance de la présence du corps aux différentes étapes du rituel des funérailles. Lorsque la crémation est retenue, les restes complets doivent être présents pendant la liturgie des funérailles et ils doivent être déposés dans un endroit approprié²⁵.

21 La raison fondamentale pour laquelle nous prions pour les morts, c'est pour qu'ils soient purifiés « afin d'obtenir la sainteté nécessaire pour entrer dans la joie du ciel » (*Catéchisme de l'Église catholique*, 1030).

22 *Missel des défunts*, Desclée, Paris, 1974, n. 120.

23 Short Rite of Committal, dans *Order of Christian Funerals*, n. 403.

24 Prayers of Committal ("B"), dans *Order of Christian Funerals: Supplement for Celebrations with Cremated Remains*, Ottawa, CECC, 2018, p. 58.

25 Même si, dans le passé, les restes des saintes et saints ont parfois été divisés pour faciliter leur vénération comme reliques en différents lieux, cette pratique est aujourd'hui fortement restreinte. Voir à ce sujet l'instruction de la Congrégation pour les causes des saints : « Les reliques dans l'Église : authenticité et conservation », 2017, article 24.

Partie II

La disposition du corps et le deuil

Documents liturgiques principaux en français sur les funérailles

Missel des défunts (Desclée, Paris, 1974) : en particulier les *Notes doctrinales et pastorales* (p. 5-10 : n. 1-41).

Le Missel des défunts en français date de 1974 et attend une refonte qui dépend de la publication de la nouvelle traduction du Missel romain en français.

Assemblée des évêques catholiques du Québec, *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, Wilson et Lafleur, 3^e éd. 2018, en particulier chapitre VII (*Les funérailles chrétiennes* : p. 139-147).

Congrégation pour le Culte divin et la discipline des sacrements, *Directoire sur la piété populaire et la liturgie*, 2001 : chapitre VII (*Les suffrages pour les défunts*).

13. Après avoir rappelé les fondements doctrinaux et théologiques de l'enseignement catholique sur la façon de traiter les corps des personnes décédées, nous abordons maintenant le rôle que jouent les rites funéraires de l'Église. Nous considérons aussi son enseignement sur la disposition du corps dans le processus de deuil et de guérison qui suit le décès d'un être cher. Pour traverser une période qui est nécessairement bouleversante, il est bon, pour bien vivre son deuil, de pouvoir s'appuyer sur des rites établis.

La structure des rites funéraires catholiques

Les rites funéraires de l'Église comprennent normalement trois « stations », en présence du corps ou des cendres.

1. La veillée de prière

14. La veillée de prière se fait en présence du corps, habituellement au salon funéraire. De plus en plus, elle se fait aussi en présence des cendres. Elle peut comprendre une liturgie de la Parole. « À la veillée de prière, la communauté chrétienne accompagne la famille pour implorer la miséricorde de Dieu et elle puise sa force dans la présence du Christ²⁶. » C'est aussi l'occasion d'évoquer, avec les parents et les amis, la vie de la personne décédée. S'il y a un éloge funèbre, il se fait normalement dans le cadre de la veillée de prière²⁷. Ce temps de prière précède parfois les funérailles en cours de journée.

2. La liturgie des funérailles et le dernier adieu

15. Les funérailles sont célébrées préférablement dans le cadre d'une liturgie eucharistique particulière ou encore d'une liturgie de la Parole. Elles rappellent la victoire du Christ sur la mort et recommandent la personne décédée à la miséricorde de Dieu. Ainsi, la liturgie des funérailles invite les fidèles à vivre le mystère de la mort non seulement comme une disparition ou une rupture, mais comme un passage dont l'Exode du Peuple de Dieu et la Pâque du Christ sont la figure première. Cette liturgie est l'occasion particulièrement propice pour proclamer avec force la foi de l'Église, annoncer la mort et la résurrection du Christ, la subsistance de la personne au-delà de la vie terrestre, notre attente de la résurrection de tous les morts et de la vie éternelle en Dieu, la communion des saints, le sens de la prière pour la purification finale des défunts. La liturgie est ainsi constituée par l'accueil des proches et de la communauté rassemblés, l'écoute de la Parole de Dieu et l'action de grâce (avec ou sans messe), la prière et le dernier adieu au défunt pour le confier au Seigneur dans l'espérance de nous retrouver dans le Royaume.

26 *Order of Christian Funerals*, 84.

27 Il arrive aussi qu'il y ait une réception après la messe des funérailles. Ce moment convient aussi pour l'éloge funèbre.

Le rite du dernier adieu peut se faire au cimetière, dans le cas où toute l'assemblée s'y retrouve pour la déposition de la dépouille mortelle; autrement, d'autres prières sont prévues pour la station au cimetière.

Photo : Shutterstock.com/Grand Warszawski





Photo : iStock.com/davidford

3. La prière au cimetière ou au mausolée et la déposition dans la tombe

16. Les dernières prières se font à l'endroit où les restes mortels seront inhumés ou insérés dans une niche (généralement au cimetière ou dans un mausolée). Par ce dernier acte des rites funéraires de l'Église, nous confions le corps de la personne décédée au lieu de son dernier repos, dans l'attente de la résurrection au Dernier Jour.

Le deuil : un processus continu

17. Par ces trois « stations », l'Église aide les personnes endeuillées à commencer l'important processus du deuil lié à la perte de l'être cher. Comme les experts nous le rappellent, après la mort d'un être cher, il ne suffit pas de dire « adieu » pour mettre un terme à notre relation avec le défunt. Le deuil est un processus incontournable, faisant appel à une série d'émotions naturelles qu'on ne peut enfouir ou circonvenir. Si nous ne laissons pas ces émotions s'exprimer sainement, elles trouveront d'autres façons de venir au jour. Il ne s'agit donc pas d'éviter le deuil, mais de bien le vivre. Les rites funéraires sont une façon importante de bien amorcer ce processus.



18. Comme catholiques, nous espérons que ceux et celles qui sont morts dans le Christ ont part à la communion des saints. Tous ceux qui ont été rachetés et sauvés par le Christ continuent de vivre en lui. La mort n'est pas la fin : elle n'est qu'une transformation. Comme le proclame la liturgie de l'Église, « pour ceux qui croient en toi, Seigneur, la vie est transformée, elle n'est pas enlevée; et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux²⁸ ». Nous pouvons donc continuer d'offrir des prières pour nos chers défunts, et même demander leur intercession. Il n'y a pas à s'étonner que des recherches modernes sur le deuil montrent que, quelle que soit notre foi, nous continuons d'entretenir des liens ou un rapport avec nos morts. Leur vie fait partie de la nôtre et, quoique la mort modifie fondamentalement la relation que nous avons avec eux, elle ne lui met pas fin. Nous en tenons compte en reconnaissant que le deuil est un processus continu par lequel nous nous adaptons à la nouvelle réalité de notre relation avec le défunt.

28 Préface n. I des défunts, dans *Missel romain, troisième édition typique*, Desclée-Mame, 2021.

19. Malheureusement, la culture ambiante cherche souvent à fuir ou à masquer le deuil. Certes, une « célébration de la vie » destinée à rendre hommage au défunt peut avoir une grande valeur et mériter qu'on la prépare. Cependant, si on la substitue aux funérailles, on porte préjudice à ceux et celles qui ont perdu un être cher, car cette cérémonie ne les oriente pas vers le processus de deuil qu'ils devront vivre. Même lorsque quelqu'un meurt à un âge avancé, le deuil a toute sa place. La célébration de la vie n'exclut pas l'expression du deuil et, dans bien des cas, les deux dimensions peuvent se compléter sagement.

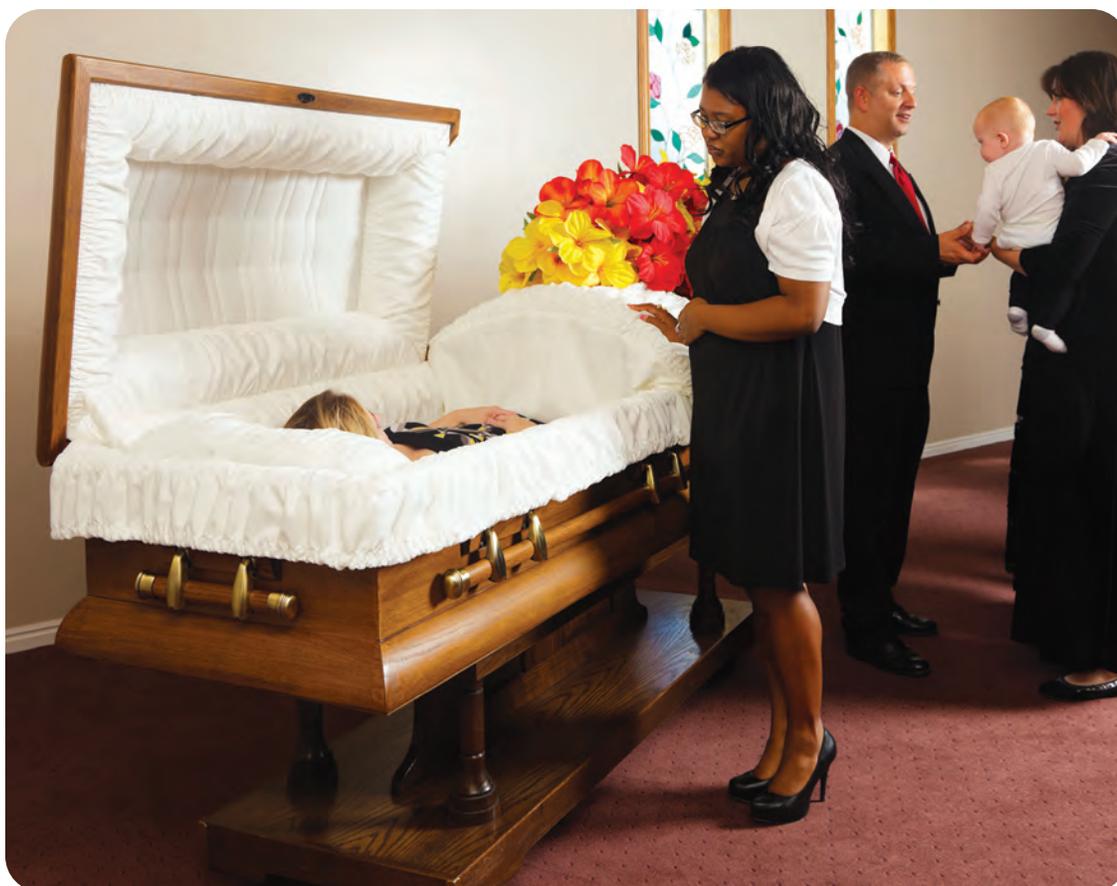
20. Après avoir considéré l'importance de bien vivre le deuil, nous voulons maintenant examiner différentes façons dont les rites funéraires de l'Église nous aident à le faire.

Reconnaître la réalité de la mort

21. La culture dominante en Occident idéalise souvent le pouvoir, la beauté et l'autonomie. Le grand âge, la maladie et la mort sont des vérités déprimantes qu'on tend à cacher ou à ignorer. Mais ce déni de la mort est à courte vue et peut en fin de compte se révéler destructeur. Comment savoir vivre authentiquement sans reconnaître la fin de la vie ? Dans une culture consumériste et hédoniste, qui n'en finit plus de nous vendre la santé, la beauté et la prospérité, la dure réalité de la mort peut apparaître comme un puissant signal d'alarme. Le fait de voir la dépouille mortelle d'un être cher peut véritablement nous aider à regarder notre vie en face et à prendre acte de ce qui est vraiment important ou essentiel.

22. « Les rites de l'Église favorisent le processus de convalescence et de guérison chez ceux et celles qui restent. Le fait de nier la réalité de la mort n'est pas sans conséquences physiques, spirituelles et émotionnelles pour les personnes endeuillées²⁹. » La vue du corps du défunt – notamment lors de la veillée de prière, mais aussi juste avant la liturgie des funérailles – nous aide psychologiquement à enregistrer le fait que la personne que nous aimons est vraiment morte. Lorsqu'on ne voit jamais le corps, il arrive que les survivants aient de la difficulté à accepter la réalité de leur perte. Voir de ses yeux le corps d'un être cher représente une étape fondamentale du processus de deuil. La perte devient réelle, ce qui permet d'entreprendre la suite du deuil.

29 *Order of Christian Funerals: Supplement for Celebrations with Cremated Remains*, Ottawa, CECC, 2018, n. 621.



Commémoration et souvenir

23. Les défunts restent en lien avec nous³⁰. Ces liens existent sur le plan des souvenirs, voire d'une mémoire qui exige une guérison. Ces liens subsistent aussi sur le plan spirituel, dans la mesure où nous faisons partie du Corps du Christ. Les rites funéraires de l'Église et les traditions relatives à l'inhumation nous aident à commémorer les personnes décédées et à créer un espace où nous rappeler leur vie. Dans bien des cas, il y aura un certain temps que des membres de la famille ou des amis n'auront pas vu le défunt. La vue du corps pendant les funérailles réveillera des souvenirs et contribuera à rappeler le don précieux qu'il a été. Elle peut aussi provoquer des échanges à son sujet et favoriser la dimension communautaire du souvenir.

30 *Catéchisme de l'Église catholique*, n. 962 : « “Nous croyons à la communion de tous les fidèles du Christ, de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église, et nous croyons que dans cette communion l'amour miséricordieux de Dieu et de ses saints est toujours à l'écoute de nos prières” ».

24. S'il y a quelque chose qui souligne l'importance de la commémoration et du souvenir, c'est sans doute l'insistance de l'Église sur l'inhumation des restes mortels dans leur intégrité, en un lieu sacré – généralement un cimetière ou un mausolée. À cet égard, certaines tendances suscitent aujourd'hui des inquiétudes. Par exemple, la diffusion de ce qu'on appelle la « disposition nostalgique » où les restes (habituellement incinérés) sont répandus en un lieu qui évoque le souvenir du défunt (sur un terrain de golf, au chalet familial, sur un plan d'eau, etc.). Dans le même sens, on voit aussi la confection de bijoux ou d'autres objets-souvenir à partir des cendres de la personne décédée. Lorsque l'on adopte ces pratiques, il n'y a plus d'endroit qu'on puisse visiter pour se recueillir et faire mémoire de la présence du défunt. C'est notamment le cas lorsque les restes sont dispersés au lieu d'être enterrés en un seul lieu. Ce qui est en jeu ici, c'est le droit qu'ont les proches d'avoir un endroit concret où venir faire mémoire de la personne décédée, en regard de solutions faciles, expéditives et économiques comme le fait de répandre les cendres dans la nature. À ce propos, les évêques du Québec ont déjà relevé plusieurs problèmes pastoraux qui surgissent lorsque des catholiques ne traitent pas les cendres conformément aux orientations de l'Église³¹. On cite, entre autres, la difficulté à prendre conscience de la réalité de la mort de la personne décédée, la détresse liée à l'absence d'un lieu où se recueillir auprès des restes d'un être cher, la culpabilité relativement à la façon dont on a disposé des cendres et les litiges dans les familles, provoqués par des désaccords au sujet du traitement réservé à la dépouille mortelle.



Photo : iStock.com/Rawpixel

31 Assemblée des évêques catholiques du Québec, *La nécessité d'une réglementation relative à la disposition des cendres du défunt*, Mémoire présenté au ministre de la Santé et des Services sociaux, octobre 2010.

25. Par ailleurs, on a vu ces dernières années une augmentation de ce qu'on appelle parfois la « disposition immédiate », où le centre funéraire va chercher le corps du défunt à la résidence pour personnes âgées, procède à la crémation et remet directement les cendres au parent le plus proche. Même si, à la demande de la famille, les salons funéraires offrent généralement la possibilité de voir brièvement le corps avant la crémation, cette pratique de la disposition immédiate tend à court-circuiter les rites funéraires et le processus de deuil, et il n'est pas étonnant que, dans bien des cas, les membres de la famille regrettent de n'avoir pu passer assez de temps avec le corps pour faire leurs adieux au défunt.

26. Le procédé de l'hydrolyse alcaline est relativement nouveau, mais on peut penser qu'il suscitera des problèmes analogues, notamment lorsque des membres de la famille auront donné leur accord à ce procédé sans bien comprendre ce qu'il comporte (cf. l'annexe de ce guide). Les familles veulent normalement savoir qu'on a traité avec dignité la dépouille de la personne aimée. Il est donc peu probable que le recours à l'hydrolyse alcaline ou à tout autre procédé qui ne traite pas dignement le corps du défunt puisse jouer un rôle constructif dans le processus de deuil.

Partie III

La disposition du corps. Suggestions pastorales

27. Nous en arrivons à la dimension pastorale de l'enseignement catholique sur la disposition du corps et sur le deuil. Dans cette partie, nous formulons des suggestions aux pasteurs, aux professionnels des funérailles et des cimetières, ainsi qu'aux fidèles catholiques. Nombre de problèmes d'ordre pastoral relativement à la mort et aux rites funéraires dépassent le cadre des suggestions présentées dans ce guide. Nous voulons ici guider les catholiques pour célébrer des rites qui soient riches de sens pour commémorer leur être cher, et pour bien vivre le deuil. Ces suggestions s'ajoutent aux conseils très pratiques et très judicieux qu'on trouve déjà dans le *Missel des défunts* (nos 1-18) que les pasteurs devraient déjà connaître.

Suggestions pour les pasteurs et les professionnels des services funéraires

Photo : iStock.com/kzenon



28. On peut ne pas savoir composer avec le décès d'un être cher et la plupart des gens comptent beaucoup sur les conseils du centre funéraire, du cimetière et (espérons-le) de leur pasteur. Il ne faut pas sous-estimer l'influence que peuvent avoir ces personnes pour aider les fidèles à vivre leur deuil. Les suggestions suivantes leur sont destinées.

Le besoin d'une catéchèse continue

29. Sous la pression de l'urgence, il n'est pas facile d'entourer adéquatement le décès d'un être cher; les personnes endeuillées sont souvent mal préparées à prendre les décisions et à vivre la planification qu'exigent les funérailles et la sépulture. Bien des catholiques aujourd'hui n'ont jamais entendu parler de l'enseignement de l'Église à ce sujet; il peut donc leur arriver de prendre des décisions, à l'avance parfois, sans en tenir compte. Les moments de rencontre qui suivent le décès d'un être cher sont brefs et souvent chargés d'émotion : ils ne se prêtent pas toujours à la catéchèse. D'où l'importance d'offrir aux fidèles catholiques une formation à long terme et une catéchèse continue pour les aider à se préparer à prendre les meilleures décisions à l'occasion du décès d'un être cher.

Ne pas précipiter les funérailles ou la sépulture

30. Vu l'importance des rites funéraires dans le processus du deuil, il importe de ne pas les précipiter. On encouragera les familles à passer du temps avec le corps et à prévoir, par exemple, plusieurs heures de visite avant les funérailles. Même si on a tendance à supprimer la veillée funèbre, celle-ci offre à la famille et aux amis une occasion privilégiée d'évoquer le souvenir du défunt et de commencer le processus de deuil. « La veillée fait partie intégrante de la pastorale des vivants, et ne saurait être négligée³² ».

31. En prenant plus de temps, on aide la famille à recevoir le soutien d'autrui et à vivre de manière plus complète les événements qui se produisent. Même si les familles sont parfois tentées d'en finir rapidement, on les encouragera à bien faire les choses et à prendre leur temps.

S'assurer de la présence du corps

32. Si le défunt n'a pas donné de directives à ce sujet, on suggérera à la famille de célébrer les funérailles en présence du corps. Idéalement, le corps sera présent pendant la veillée de prière, à la messe des funérailles et pour la sépulture. Si toutefois on optait pour la crémation, suggérez une période de visite avant ou pendant la veillée de prière, avant que l'on procède à l'incinération. Si cette possibilité est envisageable par la famille, il est approprié de suggérer de procéder à l'incinération après la messe des funérailles de manière qu'on puisse transporter le corps à l'église pour la célébration des funérailles³³.

La valeur de la célébration eucharistique

33. Quand un fidèle assidu à la messe paroissiale décède sans laisser d'indications explicites sur ses funérailles, il arrive que la famille demande des funérailles sans eucharistie. En l'occurrence, tout en respectant le droit de la famille de faire une telle demande, le pasteur est invité à aider les membres de la famille à considérer le point de vue de la personne décédée qui a estimé grandement l'eucharistie.

32 *Order of Christian Funerals: Supplement for Celebrations with Cremated Remains*, Ottawa, CECC, 2018, n. 619.

33 AECQ, *Guide canonique et pastoral au service des paroisses*, chapitre VII, n. 2.3, p. 140 : « Lorsque l'incinération est choisie, l'Église recommande de procéder à celle-ci après la célébration des funérailles qui elles auront lieu en présence du corps. »



Pour prévenir des situations difficiles, il est bon de rappeler aux paroissiennes et paroissiens l'importance de mettre par écrit ce qu'ils souhaitent comme funérailles et de le faire savoir à leurs proches. Les funérailles avec la célébration de la messe manifestent de manière éminente la foi pascale des chrétiens. En un sens, la messe des funérailles est le plus beau don qu'on puisse offrir au défunt puisqu'on y fait mémoire du Christ dans sa mort et sa résurrection auxquelles le défunt est associé. « Dès les premiers temps, l'Église a honoré la mémoire des défunts et offert des suffrages en leur faveur, en particulier le sacrifice eucharistique, afin que, purifiés, ils puissent parvenir à la vision béatifique de Dieu³⁴. » Néanmoins, s'il n'y a pas de messe des funérailles, une messe peut être célébrée pour la personne décédée à un autre moment opportun³⁵.

34 *Catéchisme de l'Église catholique*, 1032.

35 Il y a plusieurs raisons de ne pas célébrer une messe des funérailles ; la raison pastorale la plus commune est l'incapacité de la famille de participer activement à la messe (cf. *Missel des défunts*, nos 15-16). De plus, le manque de prêtres dans certaines régions implique souvent l'impossibilité de célébrer une messe au moment des funérailles.



Bien choisir le lieu du dernier repos

34. Bien qu'ils n'en soient peut-être pas conscients au moment de l'enterrement du défunt, ce moment peut être très bénéfique pour la famille et les proches. Avoir un lieu sacré où retourner et se souvenir de la personne décédée est important et peut grandement favoriser le processus de deuil. Informer la famille de ces avantages est un bon moyen de l'aider à comprendre l'enseignement de l'Église à l'encontre de la dispersion des cendres.

Assister à l'inhumation /à la cérémonie à la tombe

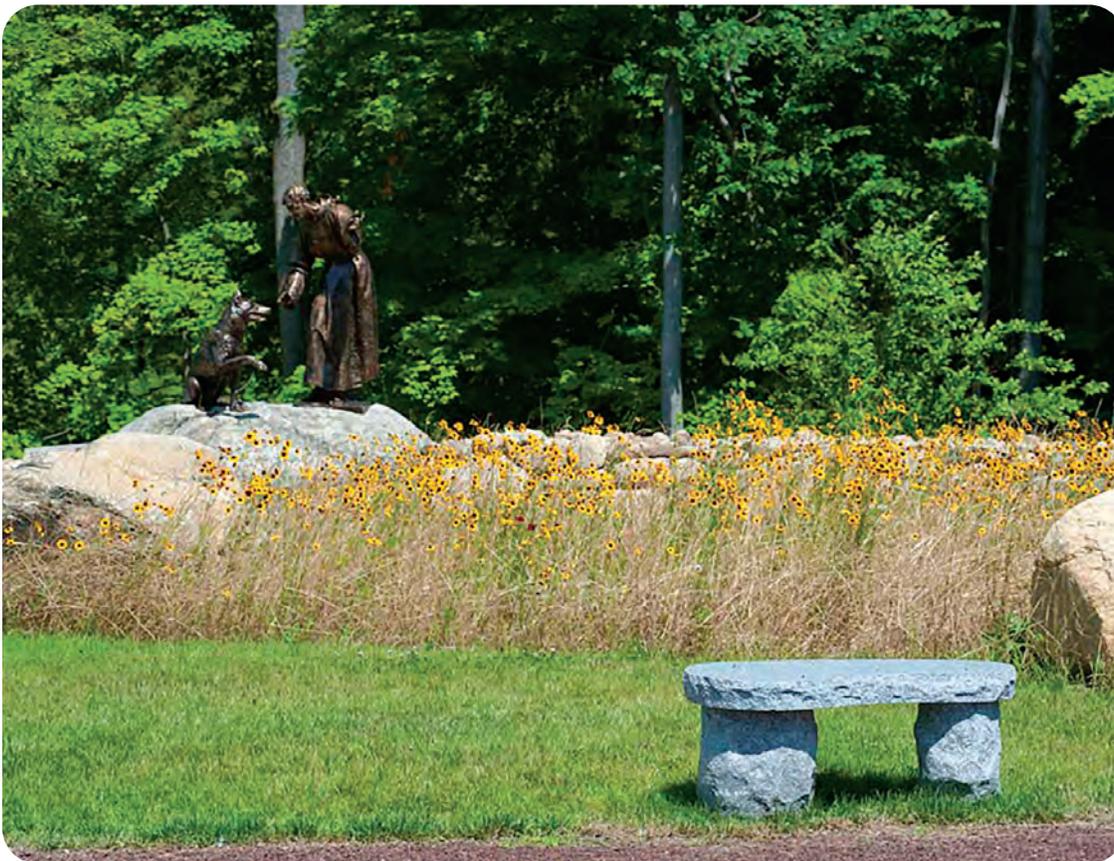
35. Malgré la grande importance de l'inhumation, il y a de moins en moins de fidèles qui y assistent aujourd'hui. Il est judicieux de rappeler aux personnes présentes à la liturgie des funérailles que les rites funéraires comportent plusieurs « stations » dont la dernière est la déposition du corps ou des cendres : il faut les encourager à assister à l'inhumation parce que c'est le dernier rite des funérailles chrétiennes. Toutes les personnes qui vivent un deuil ont avantage à voir conduire à leur dernier repos le corps ou les cendres.

Suggestions pour les cimetières catholiques

Envisager des inhumations vertes

36. Certains fidèles catholiques peuvent trouver attrayantes des façons alternatives de disposer du corps, comme l'hydrolyse alcaline, parce qu'on les présente comme plus respectueuses de l'environnement. À cet égard, les cimetières catholiques pourraient envisager d'offrir des inhumations « vertes » ou « naturelles ». Cette nouvelle façon de faire est analogue, en fait, aux anciennes coutumes et elle est totalement acceptée par l'Église catholique³⁶. Le procédé comporte généralement l'utilisation de liquides biologiques pour l'embaumement et l'utilisation d'un cercueil ou d'un linceul biodégradables. Souvent, les enterrements se font dans une partie du cimetière laissée à l'état naturel.

Photo : Maryrest Cemetery, Mahwah, New Jersey, Archidiocèse de Newark.



36 Un cimetière ouvre la voie en ce domaine, le *Maryrest Cemetery*, dans l'archidiocèse de Newark (NJ) : <https://www.rcancem.org/catholic-green-burial/>

Veiller à l'inhumation des enfants mort-nés

37. Les enfants qui meurent à la suite d'une fausse-couche, ou même d'un avortement, sont des êtres humains qui ont droit à la dignité d'une vraie sépulture. Selon l'enseignement catholique, il faut inhumer leur corps dans un cimetière lorsque c'est possible. Plusieurs cimetières offrent le service – souvent même gratuitement ou à faible prix – d'inhumer les nourrissons décédés en début de gestation. Cela se fait généralement dans une section du cimetière destinée à cet effet plutôt que dans une parcelle individuelle. Permettre aux parents en deuil d'ensevelir leur enfant dans le sol consacré d'un cimetière contribue de manière importante au deuil de la famille et témoigne avec force de l'humanité de l'enfant à naître. Lorsque ces options d'inhumation n'existent pas encore, il faut veiller à les mettre en place dans la mesure du possible.

Suggestions pour les paroisses

La pastorale du deuil

38. Plusieurs paroisses ont des équipes de bénévoles qui offrent du soutien aux personnes qui pleurent la perte d'un être cher. Cela peut prendre la forme d'une aide pour la préparation des funérailles, d'un accompagnement des personnes en deuil ou de prières à leur intention. Chaque fois que les circonstances le permettent, on devrait favoriser la mise en place de telles équipes paroissiales. On suggère également aux équipes d'accompagnement de reprendre contact avec les personnes endeuillées quelques mois après le décès, car c'est le moment où les autres formes d'aide et de soutien tendent à diminuer.



Photo : Shutterstock.com/SeventyFour

On recommande aussi, en particulier dans les paroisses avec de jeunes familles, de mettre sur pied des groupes pour accompagner dans leur deuil les parents qui perdent un enfant lors d'une fausse-couche. Pour être invisible, ce deuil n'en est pas moins réel.

Suggestions pour les fidèles catholiques

39. Les funérailles qui seront les nôtres sont importantes. Il ne faut pas négliger leur préparation. Chacun et chacune de nous doit réfléchir dans la prière à ce que nous souhaitons pour nos funérailles et le faire savoir clairement à notre famille. Pour être plus sûr, il est important de le mettre par écrit. Non seulement cela fera-t-il en sorte que nos volontés seront respectées, mais on évitera ainsi que n'éclatent des dissensions entre les membres de la famille au sujet de différents détails entourant les funérailles à venir. Il est même possible de conclure des arrangements préalables avec un centre funéraire et un cimetière, et payer à l'avance les funérailles et un lot au cimetière. Si on décide de procéder ainsi, il est recommandé de partager cette information avec les membres de notre famille.

Conclusion

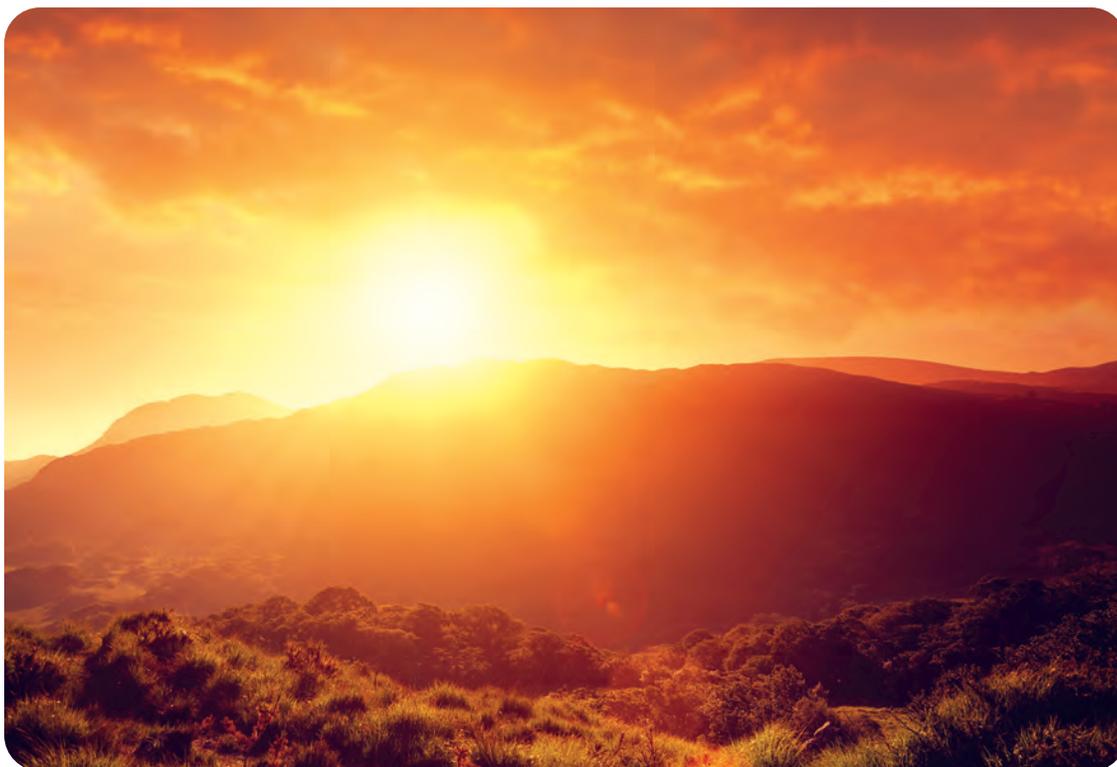


Photo : iStock.com/mammuh

40. La façon dont nous conduisons à son dernier repos le corps d'un être cher est porteuse de sens. La vision de l'Église sur la fin de la vie terrestre, telle qu'elle ressort notamment du rite des funérailles, exprime un grand respect pour le corps, qui est le Temple de l'Esprit Saint. Au lieu de céder à des modes passagères et superficielles qui risquent de court-circuiter l'indispensable processus du deuil, nous vivons mieux le deuil de ceux et celles qui nous sont chers en les célébrant et les inhumant respectueusement.

Annexe

Les problèmes que
posent certaines façons
de disposer des corps

1. Ce qui vient d'être dit dans ce guide montre que toutes les façons possibles de disposer des corps n'expriment pas également la foi de l'Église en la dignité du corps et son espérance en la résurrection.

L'hydrolyse alcaline

2. Une pratique relativement nouvelle, appelée hydrolyse alcaline (parfois mise en marché sous les marques « resomation » ou « aquamation »), est d'apparition si récente que ni le Saint Père ni la Congrégation pour la doctrine de la foi n'ont encore émis de déclaration officielle à son endroit. Néanmoins, les conférences épiscopales qui l'ont examinée ne l'ont pas encouragée, dont la Commission pour la doctrine de la CECC en 2018 :

[Dans] l'hydrolyse alcaline [...] le corps du défunt est placé dans un cylindre de métal et dissous dans un bain chimique qui ne laisse subsister que quelques fragments osseux analogues à ceux qui résultent de la crémation. Les effluents sont alors évacués dans les égouts tandis que les restes osseux sont séchés, moulus et placés dans une urne qu'on remet à la famille, comme après une crémation.

On propose actuellement le procédé de l'hydrolyse alcaline en faisant valoir qu'il est « vert » et plus respectueux de l'environnement que la crémation parce qu'il consomme moins d'énergie et n'émet pas de produits chimiques toxiques dans l'atmosphère. À l'heure qu'il est, toutefois, la supériorité du procédé sous l'angle écologique est contestée. Il est offert aujourd'hui dans de plus en plus de provinces canadiennes.

Suite à la recherche effectuée, la Commission est d'avis que l'hydrolyse alcaline ne manifeste pas pour la dignité du corps humain un respect qui corresponde suffisamment à celui que proclame la foi de l'Église. Et ceci avant tout parce que, si l'on excepte les résidus osseux, les autres composants du corps sont éliminés dans les égouts. À quoi s'ajoute le fait que pour faire fonctionner certains appareils d'hydrolyse, il peut arriver qu'on demande d'abord à l'opérateur de percer et d'écraser le crâne du défunt afin de permettre la digestion complète des tissus mous. Il y a là un autre manque de respect pour le corps³⁷.

37 Commission pour la doctrine de la CECC, *Déclaration sur l'hydrolyse alcaline*, 31 juillet 2018.

La dispersion des cendres

3. Comme on l'a indiqué, les catholiques peuvent opter pour la crémation – qu'on utilise maintenant plus souvent au Canada que l'enterrement traditionnel –, à condition que ce choix ne traduise pas un refus de l'enseignement catholique sur la résurrection des corps. Les cendres du défunt, cependant, « doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église ou un espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente³⁸. »

4. Sur le plan symbolique, la dispersion des cendres ne représente pas l'attente de l'Église, soit le fait que le corps mis en terre ressuscitera. Même si les personnes qui choisissent cette option le font pour différentes raisons reliées à la mémoire de la vie du défunt (lieux aimés, activité de prédilection, etc.), le geste lui-même implique la désintégration délibérée du corps et non l'attente de la résurrection. Dans certains cas, il peut même entraîner une sorte de « recyclage » des composants physiques du corps qu'on rend à la nature. Mais, comme l'enseigne la Congrégation pour la doctrine de la foi, « pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, la dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise [...] Les raisons hygiéniques, sociales ou économiques qui peuvent motiver le choix de l'incinération ne s'appliquent pas à ces procédés³⁹. »

Le compostage humain

5. Le compostage humain désigne généralement des méthodes où le corps est placé dans une chambre à chaleur et humidité contrôlées avec des matières organiques comme des copeaux de bois afin d'accélérer le processus normal de décomposition. Au lieu de produire des cendres, ce procédé aboutit à réduire le corps à environ un mètre cube de terre en trente jours. La terre ou le compost qui en résulte est ensuite rendu à la famille ou déposé dans la nature.

6. Légalisé en 2019 dans l'État de Washington (le premier État à l'avoir fait dans le monde), ce procédé soulève plusieurs inquiétudes. Contrairement à la crémation, où l'on rend à la famille une urne de petit format, ce procédé produit

38 *Ad Resurgendum cum Christo*, 5.

39 *Ad Resurgendum cum Christo*, 7.

des restes qui sont 200 à 300 fois plus volumineux que la crémation⁴⁰, ce qui fait qu'il est très difficile d'en disposer avec le respect voulu. Le procédé semble conçu pour favoriser la dispersion ou l'épandage des restes, incluant même leur utilisation pour le jardinage. En l'occurrence, l'intention semble moins d'ensevelir le corps que de l'éliminer rapidement et, possiblement, de promouvoir ce que la Congrégation pour la doctrine de la foi tient pour des idées erronées sur la mort « considérée soit comme l'anéantissement définitif de la personne, soit comme le moment de sa fusion avec la Mère-nature ou avec l'univers, soit comme une étape dans le processus de réincarnation⁴¹ ».

7. Pour ces raisons, les évêques catholiques de l'État de Washington n'ont pas appuyé le projet de loi qui légalisait ce procédé : « Le projet de loi permettait d'utiliser le produit final comme un vulgaire compost. L'Église catholique estime qu'en disposant ainsi de restes humains, on ne témoigne pas assez de respect au corps du défunt⁴². »

40 Les cendres font habituellement de 2,5 à 4 l, à comparer à 765 l (1 verge cube).

41 *Ad Resurgendum cum Christo*, 3.

42 Washington State Catholic Conference, *Statement on Human Composting Bill*, 22 mai 2019.



Conférence des évêques catholiques du Canada
2500, promenade Don Reid
Ottawa (ON) K1H 2J2
Canada

ccb.ca/fr

 youtube.com/c/CCCBCECC

 [@CECC_CCCB](https://twitter.com/CECC_CCCB)
